



MIXTES

NATIXIS CONSERVATIVE RISK PARITY

Accédez à un Fonds diversifié adoptant
une approche équilibrée des risques sur
un large éventail de classes d'actifs

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

NATIXIS CONSERVATIVE RISK PARITY

Natixis Conservative Risk Parity est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis AM Funds (Part R/A en €).

- Une exposition internationale et diversifiée, basée sur trois « piliers » d'actifs : actions, obligations et actifs de diversification
- Une gestion qui place l'équilibre des risques sur un large éventail de classes d'actifs au coeur de la construction du portefeuille
- Une solution d'investissement qui cherche à limiter les fluctuations liées aux mouvements sur les marchés

ACCÉDEZ À DE MULTIPLES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT ORGANISÉES EN TROIS « PILIERS »

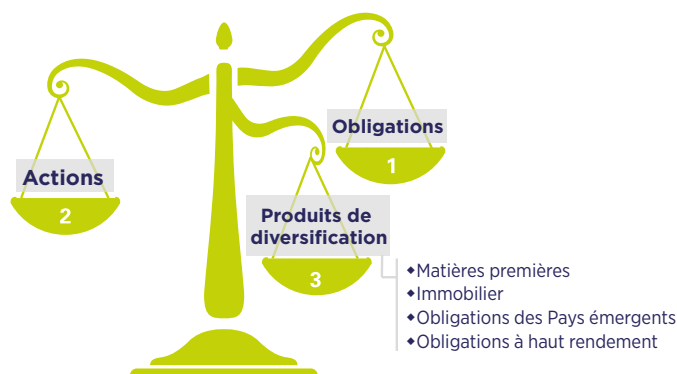
Afin de bénéficier d'un maximum d'opportunités de placement et de diversification, les gérants de Natixis Conservative Risk Parity accèdent à un large choix d'actifs financiers, sur un univers géographique très vaste : Europe, Amérique du Nord, Asie, pays développés et émergents. Des solutions d'investissement réparties en **trois** « piliers » :

Pilier 1 = Obligations, | **Pilier 2** = Actions,

Pilier 3 = Produits de diversification, composés notamment d'actifs de long terme cotés (comme l'immobilier), d'actifs dont l'évolution dépend du cycle économique et d'obligations dites à haut rendement.

« Plus un actif est risqué, moins son poids dans l'allocation est important. Cette diversification des stratégies et cette gestion équilibrée des risques nous permet de faire face à un environnement complexe en apportant une réponse adaptée »

Pierre Radot, Gérant de Natixis Conservative Risk parity



OPTEZ POUR UNE APPROCHE QUI PLACE L'ÉQUILIBRE DES RISQUES AU COEUR DE LA CONSTRUCTION DE PORTEFEUILLE

Un portefeuille qui serait investi à 50% en actions et 50% en obligations peut sembler équilibré. Toutefois, si l'on tient compte du fait que les obligations sont en moyenne moins risquées que les actions, un équilibre des risques nécessiterait d'investir davantage dans les obligations que dans les actions. Par exemple, dans certaines configurations de marchés, pour que le risque pris sur les actions soit équivalent au risque pris sur les obligations, il pourrait être nécessaire de répartir les investissements ainsi : 66 % d'obligations et 34 % d'actions. Et cette pondération serait à réévaluer dans une autre configuration de marché. Parce que les marchés financiers fluctuent, une allocation équilibrée en risque un jour peut devenir « déséquilibrée » un autre jour, et ainsi exposer l'investisseur à davantage de risques « subis ». Pour chercher à bénéficier des opportunités offertes par chacun des moteurs de performance auxquels il a accès (les piliers), sans subir ces déséquilibres, l'allocation de Natixis Conservative Risk Parity est construite sur un « équilibre en risque » entre les 3 piliers à parts égales : « risk parity » en anglais. Cet équilibre est revu régulièrement, permettant ainsi de tenir compte de l'évolution des marchés financiers : ainsi, plus un actif devient risqué par rapport aux autres, plus son poids dans l'allocation globale diminue.

ACCÉDEZ À UNE GESTION CAPABLE DE S'ADAPTER À DIFFÉRENTES CONFIGURATIONS DE MARCHÉ

Parce que les marchés évoluent, l'allocation entre les trois piliers et, au sein de chaque pilier, est revue régulièrement, de façon à vous proposer une solution d'investissement équilibrée en risques. En évitant la concentration du risque sur certains actifs, cette stratégie a pour but de limiter les fluctuations élevées, notamment lors de forts mouvements de marché : Natixis Conservative Risk Parity propose un investissement diversifié dont l'objectif est de chercher à offrir une meilleure résistance aux retournements défavorables des marchés, tout en participant aux phases de hausse.

POINT D'ATTENTION Natixis Conservative Risk Parity permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (**notamment le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. Il convient de respecter **la durée de placement recommandée de 3 ans**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment managers International.

UNE QUESTION AU GÉRANT DE NATIXIS CONSERVATIVE RISK PARITY



Pierre RADOT

En quoi la gestion du Fonds Natixis Conservative Risk Parity est-elle innovante ?

“ Les marchés financiers connaissent régulièrement des tensions, parfois sur une classe d’actif, sur un pays ou une zone économique. Dans ce contexte, les clients se préoccupent davantage de la gestion du risque dans leurs investissements. Dans un environnement financier qui évolue, l’innovation et l’intérêt du Fonds reposent sur deux facteurs complémentaires : davantage de diversification dans les actifs investis et une gestion par le risque. La plupart des Fonds diversifiés sont construits autour d’une allocation obligations et actions. Or, dans certaines configurations de marché particulièrement violentes, les obligations et les actions peuvent évoluer dans le même sens. Grâce à un 3^e pilier de diversification, Natixis Conservative Risk Parity est plus à même de faire face à ces phases de marché difficiles. Chercher à maintenir un équilibre du risque en toutes circonstances, en diminuant le poids des actifs les plus risqués « du moment », constitue l’autre force du Fonds. ”

OBJECTIF DE GESTION

En équilibrant les risques sur un large éventail de catégories d’actifs, Natixis Conservative Risk Parity (le « Compartiment ») vise à dégager des rendements positifs et à faire fructifier le capital à long terme sur l’ensemble des cycles économiques et de marché sur sa durée minimale de placement recommandée de 3 ans. L’objectif du Compartiment est de surperformer l’€STR capitalisé quotidiennement de 4 % (avant commissions).

EN SAVOIR +

Une obligation est évaluée/notée en fonction de la capacité de celui qui l’émet à la rembourser. Les agences de notation ont pour activité d’évaluer cet aspect du risque.

- Les obligations de qualité « investissement » sont jugées présenter un faible risque de non-remboursement. Elles peuvent avoir des notations allant de la notation minimale BBB- à la meilleure notation AAA. Les obligations notées AAA sont considérées comme présentant un risque de non-remboursement quasi nul.
- Les obligations dites à « haut rendement », proposent un rendement moyen supérieur en contrepartie d’un plus haut niveau de risque. Leur notation est inférieure à BBB-.

PROFIL DE RISQUE

Natixis Conservative Risk Parity n’est pas garanti, il existe un risque de perte en capital. Le Compartiment est également soumis aux risques suivants : risque lié à la détention de titres de créances, à la variation des taux d’intérêt, risque de crédit, risque de contrepartie, risque actions, risque lié à l’effet de levier, risque de taux de change, risque de concentration géographique, risque de modifications des lois et/ou des régimes fiscaux, risque des instruments financiers dérivés, risque lié aux marchés émergents, risque d’investissement dans des organismes de placement collectif, risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque * : 1 2 3 4 5 6 7

* Le calcul de l’Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s’appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l’hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L’indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l’Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l’auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

	Action R/A	Action I/A
Société de gestion	Natixis Investment Managers International	
Nature juridique	Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis AM Funds	
Risque de perte en capital	Oui	
Nourricier	Non	
Durée de placement recommandée	3 ans	
Devise de référence	Euro	
Indice de référence	€STR capitalisé L'Indice de Référence du Compartiment reflète les coûts d'emprunt de gros au jour le jour non garantis en euros des banques de la zone euro tel que calculé et publié par la Banque centrale européenne (BCE) à l'adresse https://www.ecb.europa.eu .	
Classification SFDR	Article 6	
Proportion minimale :	0%	
- d'alignement à la taxonomie ⁽¹⁾	0%	
- d'investissements durable	0%	
Date de création	25/06/2013	
Code ISIN	LU0935227537	LU0935227370
Affectation des résultats	Capitalisation	
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrat d'assurance vie et de capitalisation référencés par le groupe BPCE	
Abonnement	Oui	
Souscription minimale initiale	Néant	50 000 €
Frais d'entrée⁽²⁾ maximum	3,00 % acquis au réseau distributeur	Néant
Frais de sortie⁽²⁾	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,60 %. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en juin 2022. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,75%	0,90 %. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en juin 2022. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,12%
Coûts de transaction	0,1 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	
Modalités de souscription et de rachat	Un dix-millième d'action, cours inconnu	
Souscription minimale initiale	Néant	1 action
Commission de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce Produit.	
Valorisation	Quotidienne	
Heure de centralisation	13h30	
Indicateur Synthétique de Risque⁽³⁾	1	2 3 4 5 6 7

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Ce produit financier repose sur l'utilisation d'un indice de référence. Dans une optique de stabilité financière, de protection des clients et de transparence des marchés, les autorités internationales réglementent strictement ces indices, leurs administrateurs et leurs utilisations. Aussi, cet indice peut être amené à subir une modification substantielle ou cesser d'être fourni. En cas de non publication, de disparition ou de modifications substantielles de l'indice de référence, la société de gestion a défini un plan solide conforme à l'article 28, paragraphe 2 du Règlement Benchmark⁽⁴⁾ pour substituer l'indice par un autre répondant de la meilleure manière possible aux engagements vis-à-vis du client. Ce plan est disponible sur demande auprès la société de gestion du fonds.

Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0935227537/detail> (part R) et <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0935227370/detail> (part I). Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0935227537/detail> (part R) et <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0935227370/detail> (part I).

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. **(2)** Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. **(3)** Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document. **(4)** Règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds cité dans ce document est agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. La Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France conformément à la législation applicable. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Natixis Investment Managers International. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Document non contractuel. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques de conflits d'intérêts potentiels pouvant exister du fait des liens capitalistiques existants entre le Groupe BPCE et les entités mentionnées ci-dessous.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

Document non contractuel. Achevé de rédiger en février 2023.

Natixis Conservative Risk Parity est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis AM Fund dont la société de gestion est Natixis Investment Managers International.

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.